



**Qualité**

Les élus inaugurent quatre logements de haute qualité.

→ **SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS**  
**Économies d'énergie**

Le 25 avril 2014, Tou-Lraine Logement a inauguré un programme soutenu par le Conseil général comprenant quatre logements locatifs individuels et une maison en accession à la propriété. Située au lieu-dit

« Les prés gâteaux », cette réalisation inclut deux types III (environ 75 m<sup>2</sup>) et deux types IV (84,70 m<sup>2</sup>). La qualité architecturale, les loyers abordables et le niveau des prestations offertes jouent en faveur du renouvellement des

populations. L'effort porté sur le respect des normes environnementales y contribue également en permettant de réduire les charges : ampoules basse consommation, économiseurs d'eau, remise d'un éco-guide etc.

→ **LERNÉ**  
**Les chauves-souris à l'étude**



Les Conseils généraux de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire ont cofinancé une étude de deux ans relative à la connaissance des chauves-souris des cavités et combles. Réalisée par la Ligue de protection

des oiseaux (LPO) sous la maîtrise d'ouvrage du parc naturel régional Loire Anjou Touraine, elle a permis d'en savoir plus sur les 22 espèces de chiroptères protégés recensés sur notre département. Une grille

a ainsi été posée devant une cavité à Ligné (et des combles aménagés à l'Ile-Bouchard) afin de protéger leur habitat. Une étude est en cours sur les ponts routiers, musée et monuments du Département.

→ **SEPMES**  
**20 emplois en CDI**

En 2012, le Conseil général a accordé, au titre de son dispositif Atout Eco 37, une aide de 78 000 € à la menuiserie Dubois à Sepmes. L'extension de son atelier bois (1 730 m<sup>2</sup>) lui permet ainsi d'accueillir un centre d'usinage améliorant les conditions de travail et ses gains de productivité. En contrepartie, la SAS Dubois s'est engagée à créer 20 emplois en CDI dans les 3 à 4 ans. Cette entreprise du Lochois compte 121 salariés.

→ **LA ROCHE-CLERMAULT**  
**Le marais classé réserve naturelle régionale**



En 2012, le Conseil général a classé les 85 ha du marais de Taligny au titre des Espaces naturels sensibles (ENS). Situé au cœur du parc naturel régional Loire Anjou Touraine, il vient d'être inscrit en réserve naturelle régionale par la région Centre. En effet, ce milieu humide contribue à réduire la pollution de l'eau, diminue les risques d'inondation. Il fournit aussi un habitat vital pour la faune aquatique.